



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 27/02/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.choisirsonfioul.fr

Ensemble, réduisons la facture !

Alors qu'avec la vague de froid et la hausse des prix du pétrole, la facture de fioul des consommateurs a bondi cet hiver, l'UFC-Que Choisir relance une nouvelle campagne nationale pour permettre aux ménages de faire baisser les prix.

Alors que le prix du fioul domestique est reparti à la hausse (+ 22 % entre septembre 2016 et janvier 2017)⁽¹⁾ soit de + 15 centimes d'€/l (+150 € pour 1 000 litres), l'UFC-Que Choisir entend de nouveau faire gagner en pouvoir d'achat les ménages chauffés au fioul à travers cette campagne qui organise le rassemblement des consommateurs. En effet, en mutualisant les coûts de distribution, cette campagne permet d'alléger la facture comme la souligné l'expérience de décembre dernier. Avec une consommation moyenne de 1 500 litres, les souscripteurs ont en effet économisé 47 euros, soit une réduction de 4% de la facture.

Ces économies sont d'autant plus précieuses qu'1 ménage chauffé au fioul sur 3 est en situation de vulnérabilité énergétique. Or, les tarifs sociaux sont limités au gaz et à l'électricité, et le «chèque énergie» pour le fioul, institué par la Loi de transition énergétique, ne sera pleinement applicable qu'en... 2018. De même, changer d'énergie pour ces ménages est particulièrement difficile (changer de mode de chauffage est coûteux, et parfois impossible, notamment pour le gaz de ville).

Pour rappel, l'inscription à l'opération est gratuite et sans engagement et se fait via le site choisirsonfioul.fr.⁽²⁾ Elle permet de recevoir une offre personnalisée sur la base de l'offre lauréate qui résultera des appels d'offres lancés aux différents distributeurs locaux (petite et moyenne entreprise, grande distribution, groupes pétroliers) participants.

Pour tenir compte du fait que les consommateurs ne remplissent pas leur cuve en même temps, cette campagne se décompose en plusieurs périodes d'achats groupés :

- du 27 février au 10 mars 2017, l'offre lauréate étant dévoilée le 10 mars
- du 5 au 16 juin 2017, l'offre lauréate étant dévoilée le 2 décembre
- et enfin, du 11 au 22 septembre, l'offre lauréate de cette dernière période étant dévoilée le 22 septembre au soir.

Pour rappel, le principe est toujours le même : 15 jours pour l'inscription. Les inscrits reçoivent ensuite leur offre personnalisée le soir de l'enchère inversée organisée entre les distributeurs participants et trois jours pour décider d'y souscrire ou non. En cas de souscription, la livraison du fioul doit intervenir dans un délai maximum de 15 jours. Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation de la campagne, une participation aux frais de 5 euros sera demandée aux seuls consommateurs souscripteurs à l'offre personnalisée.

L'UFC-Que Choisir invite donc les ménages chauffés au fioul à répondre à l'appel du «soyons plus pour payer moins», et les distributeurs locaux à participer à l'appel d'offres. Rendez-vous sur www.choisirsonfioul.fr

(1) Calcul à partir des prix de vente moyens nationaux (TTC) du fioul domestique, pour 2000 l. Données de la DIREM/DGEC : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-de-vente-moyens-des,10724.html>

(2) Les consommateurs n'ayant pas Internet peuvent s'inscrire par voie téléphonique au 09.75.18.02.38 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi : 8h30 à 17h30 - samedi : 9h à 12h